

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 22*

*Pouvoirs : 07*

*Excusé : 00*

*Absents : 00*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 29*

*Date de convocation : 2 Avril 2021*

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. LABASTIE Eric pouvoir à M. MARIN Michel – Mme ARGENTO Katia pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CLAVE Denis – Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CALMET Pierre.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

**27 – MISE A JOUR DE CERTAINS REGLEMENTS INTERIEURS**

**A. REGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH GARDERIES PERISCOLAIRES ET CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur de l'ALSH garderies périscolaires et du centre de loisirs du mercredi car celui adopté en 2019 ne reflète plus l'organisation existante.

Après avoir apporté toute précision utile, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver la mise à jour du règlement intérieur présentée.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre à jour le règlement intérieur de l'ALSH Garderies périscolaires et centre de loisirs du mercredi.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 12 Avril 2021, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**